



**SERI**

Forum Ville Active  
32 rue Mallet Stevens – Bât D  
30900 NIMES  
Tél : 04.66.28.04.91  
Email : seri30@beseri.fr



**11. RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE / HAP**  
**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**  
**REPLACEMENT DES COLLECTEURS ET DU PR DES AIRES**  
**ARAMON**

## RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

<b>Client :</b> Qualiconsult Immobilier Pascal BERLAIMONT 494 rue Maurice Schumann 30000 NIMES	<b>Référence client :</b> 415950/P1 <b>Référence FlashLab :</b> 17FPP011651 <b>Adresse du chantier :</b> Chemin des Aires et Avenue de la Libération - 30390 ARAMON
<b>Date d'acceptation :</b> 11/08/2017 <b>Date d'analyse :</b> 14/08/2017 <b>Date d'édition :</b> 18/08/2017 à 13:58	

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
<b>Référence échantillon FlashLab : 001</b> <b>Localisation :</b> Rue des Cannetiers / Revêtement routier <b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 002</b> <b>Localisation :</b> Rue des Cannetiers / Revêtement routier <b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 003</b> <b>Localisation :</b> Avenue de la libération / Revêtement routier <b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 004</b> <b>Localisation :</b> Avenue de la libération / Revêtement routier					
- Béton	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

<p><b>Client :</b> Qualiconsult Immobilier Pascal BERLAIMONT 494 rue Maurice Schumann 30000 NIMES</p>	<p><b>Référence client :</b> 415950/P1 <b>Référence FlashLab :</b> 17FPP011651 <b>Adresse du chantier :</b> Chemin des Aires et Avenue de la Libération - 30390 ARAMON</p>	<p><b>Date d'acceptation :</b> 11/08/2017 <b>Date d'analyse :</b> 14/08/2017 <b>Date d'édition :</b> 18/08/2017 à 13:58</p>
---	--	---

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
<p><b>Référence échantillon FlashLab : 005</b> <b>Localisation :</b> Chemin des Aires / Revêtement routier <b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.</p>					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<p><b>Référence échantillon FlashLab : 006</b> <b>Localisation :</b> Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération / Revêtement routier <b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.</p>					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante

**Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2

Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

<p><b>Validé par :</b> BUCKENMEYER Auxane Technicienne</p> 
--



**Qualiconsult®**  
IMMOBILIER

## **RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX**

Code du Travail – article R4412-97  
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012  
Décret no 2013-594 du 5 juillet 2013  
Décret n°2015-789 du 29 juin 2015  
Norme NFX 46-020 – Décembre 2008

**Rapport N° 415950 établi le 18/08/2017**

**Chemin des Aires, Avenue de la Libération et Rue des Canniers  
30390 ARAMON**



**Donneur d'ordre :**  
**MAIRIE D'ARAMON**  
**Place Pierre Ramel**  
**BP 54 - 30390 ARAMON**

**Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur**

**Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :**

**FLASHLAB - 1 Chemin de Saulxier - 91160 LONGJUMEAU - Numéro  
d'accréditation COFRAC : 1-5952**

**Opérateur de repérage : Pascal BERLAIMONT**



Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## SOMMAIRE

I.	CONCLUSIONS.....	3
II.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :.....	4
III.	OBSERVATIONS :.....	4
IV.	PREAMBULE.....	5
V.	BUT DE LA MISSION .....	5
VI.	TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
VII.	METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	6
	1. Obligations du donneur d'ordre	6
	2. Phase de repérage	6
	3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons	6
VIII.	LOCAUX VISITES ET NON VISITES.....	7
	1. Liste des locaux visités et non visités	7
	2. Liste des matériaux et produits reconnus visuellement	7
	3. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse	7
IX.	RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE .....	8

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

ANNEXE 3 - PHOTOS

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## I. CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :**

MATERIAU	LOCALISATION DU MATERIAU	DESCRIPTION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
<b>Enrobé</b> (Revêtement routier)	Rue des Canniers, Avenue de la libération, Chemin des Aires, Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	/	/
<b>Enrobé (Reprise)</b> (Revêtement routier)	Rue des Canniers, Chemin des Aires	/	/
<b>Sous-couche béton</b> (Revêtement routier)	Avenue de la libération, Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	/	/

**La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies. Parties de l'immeuble devant faire l'objet d'investigations complémentaires :**

<b>Réserves</b>	<b>Les conduits et les éléments enterrés étaient inaccessibles le jour de notre visite, ces éléments resteront non évaluables sans des travaux lourds de terrassement. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux de retrait devra prévoir ce cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.</b>
-----------------	---

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## II. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
<b>Plans ou croquis</b>		
Oui		<b>ANNEXE 2</b>
<b>Autres documents relatifs à la construction</b>		
Non		/
<b>Documents relatifs aux travaux projetés</b>		
Oui		<b>ANNEXE 5</b>
<b>Rapports de repérage antérieurs</b>		
Non		/

## III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le bâtiment était vide d'occupants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le bâtiment était vide de meubles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient en services	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient alimentés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le vide sanitaire était visitable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Réserves :</b>	<p><b>Les conduits et les éléments enterrés étaient inaccessibles le jour de notre visite, ces éléments resteront non évaluables sans des travaux lourds de terrassement. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux de retrait devra prévoir ce cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.</b></p>			

Propriétaire :  
MAIRIE D'ARAMON  
Place Pierre Ramel  
BP 54 - 30390 ARAMON

Organisme ayant réalisé la mission :

**QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de NIMES -**

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2017

Opérateur de repérage : **Pascal BERLAIMONT**

Certificat de compétence : **I.CERT - Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE (CDPI 2313)**

Date de réalisation de la mission : le 09/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

#### **IV. PREAMBULE**

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis :**

**Chemin des Aires, Avenue de la Libération et Rue des canniers  
30390 ARAMON**

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

**Rapports de repérage amiante antérieurs :**

Néant

#### **V. BUT DE LA MISSION**

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux

**Description des travaux :**

**Réfection des enrobés: rue des Canniers, Avenue de la libération et Chemin des aires (Plan en pièce jointe).**

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

#### **VI. TEXTES REGLEMENTAIRES**

- Code du travail – article R4412-97
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Norme NFX 46-020 – Décembre 2008 : repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les immeubles bâtis.

## VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

### 1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de type « Travaux de Réhabilitation », le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER un **état descriptif écrit des travaux projetés** que nous annexons à ce présent rapport. Si ce document venait à être manquant, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

Le donneur d'ordre a la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les **moyens d'accès** pour le bon déroulement de sa mission (clefs, échafaudage, échelle, etc.) et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage.

Les sondages et investigations approfondies ont été réalisés conformément à l'annexe A de la norme NF X 46-020. Cependant, il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages...) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

Dans les trois cas précités, si des investigations complémentaires venaient à être nécessaires, le donneur d'ordre devra re-missionner QUALICONSULT IMMOBILIER ou un autre organisme.

### 2. Phase de repérage

La phase de repérage peut comporter deux étapes :

- La première étape portant sur les matériaux accessibles par un accès direct ou ne nécessitant que des démontages ou interventions simples n'entraînant pas de détérioration. En cas de présence de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et si un doute persiste sur la nature du matériau ou du produit, un ou des prélèvements représentatifs ont été réalisés.

- La seconde étape est mise en place en cas d'inaccessibilité ou d'obligation de sondages destructifs, les endroits précis où ils devront être réalisés par une entreprise désignée par le propriétaire sont indiqués dans la suite du rapport. Après que le client ait informé QUALICONSULT IMMOBILIER de la réalisation de ces sondages, il sera réalisé une ou plusieurs visites complémentaires, des prélèvements d'échantillons éventuels et l'émission d'un rapport complémentaire.

### 3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes à l'alcool entre chaque prélèvement.

Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits »

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

### 1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Voirie	Rue des Canniers, Avenue de la libération, Chemin des Aires, Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	/	/

### 2. Liste des matériaux et produits reconnus visuellement

Néant

### 3. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse

#### a. Présence d'amiante avérée après analyse en laboratoire :

Néant

#### b. Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant	N° échantillon
Rue des Canniers	Revêtement routier	Enrobé	P1
Rue des Canniers	Revêtement routier	Enrobé (Reprise)	P2
Chemin des Aires	Revêtement routier	Enrobé (Reprise)	Cf. P2
Avenue de la libération	Revêtement routier	Enrobé	P3
Avenue de la libération	Revêtement routier	Sous-couche béton	P4
Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	Revêtement routier	Sous-couche béton	Cf. P4
Chemin des Aires	Revêtement routier	Enrobé	P5
Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	Revêtement routier	Enrobé	P6

#### c. Prélèvements effectués lors d'interventions antérieures :

Néant

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).  
De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### **4. Gestion des déchets contenant de l'amiante**

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### **a. Conditionnement des déchets**

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### **b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### **c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### **d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### **e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

Local	Composant de la construction	Partie du composant	N° échantillon	Présence d'amiante
Rue des Canniers	Revêtement routier	Enrobé	P1	Négatif
Rue des Canniers	Revêtement routier	Enrobé (Reprise)	P2	Négatif
Avenue de la libération	Revêtement routier	Enrobé	P3	Négatif
Avenue de la libération	Revêtement routier	Sous-couche béton	P4	Négatif
Chemin des Aires	Revêtement routier	Enrobé	P5	Négatif
Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	Revêtement routier	Enrobé	P6	Négatif

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS**



Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 3 - PHOTOS**

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

**PRELEVEMENT : P1**

Pièce ou Local	Rue des Canniers
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Enrobé
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P2**

Pièce ou Local	Rue des Canniers
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Enrobé (Reprise)
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

**PRELEVEMENT : P3**

Pièce ou Local	Avenue de la libération
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Enrobé
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P4**

Pièce ou Local	Avenue de la libération
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Sous-couche béton
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

**PRELEVEMENT : P5**

<b>Pièce ou Local</b>	Chemin des Aires
<b>Composant de la construction</b>	Revêtement routier
<b>Partie du composant</b>	Enrobé
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



**PRELEVEMENT : P6**

<b>Pièce ou Local</b>	Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération
<b>Composant de la construction</b>	Revêtement routier
<b>Partie du composant</b>	Enrobé
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE**

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

<b>Cliant :</b> Qualiconsult Immobilier Pascal BERLAIMONT 494 rue Maurice Schumann 30000 NIMES	<b>Référence client :</b> 415950/P1 <b>Référence FlashLab :</b> 17FFP011651 <b>Adresse du chantier :</b> Chemin des Aires et Avenue de la Libération - 30390 ARAMON	<b>Date d'acceptation :</b> 11/08/2017 <b>Date d'analyse :</b> 14/08/2017 <b>Date d'édition :</b> 18/08/2017 à 13:58
---	---	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
<b>Référence échantillon FlashLab : 001</b>					
<b>Localisation :</b> Rue des Canniers / Revêtement routier					
<b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 002</b>					
<b>Localisation :</b> Rue des Canniers / Revêtement routier					
<b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 003</b>					
<b>Localisation :</b> Avenue de la libération / Revêtement routier					
<b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 004</b>					
<b>Localisation :</b> Avenue de la libération / Revêtement routier					
- Béton	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

<p><b>Cliant :</b> Qualiconsult Immobilier Pascal BERLAIMONT 494 rue Maurice Schumann 30000 NIMES</p>	<p><b>Référence client :</b> 415950/P1 <b>Référence FlashLab :</b> 17FP011651 <b>Adresse du chantier :</b> Chemin des Aires et Avenue de la Libération - 30390 ARAMON</p>	<p><b>Date d'acceptation :</b> 11/08/2017 <b>Date d'analyse :</b> 14/08/2017 <b>Date d'édition :</b> 18/08/2017 à 13:58</p>
---	---	---

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
<b>Référence échantillon FlashLab : 005</b>					
<b>Localisation :</b> Chemin des Aires / Revêtement routier					
<b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
<b>Référence échantillon FlashLab : 006</b>					
<b>Localisation :</b> Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération / Revêtement routier					
<b>Observation(s) :</b> Les enrobés et matériaux de revêtement routiers (parking/route) ne sont pas des matériaux homogènes. L'analyse est réalisée hors du champ d'accréditation.					
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
- Matériau dur bitumineux	META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante

**Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :**

Analyse WOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2  
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : **BUCKENMEYER Auxane**  
Technicienne



Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES (Documents fournis par le Maître d'Ouvrage)**



Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE**

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



## ATTESTATION D'ASSURANCE

ASSQCH

**MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD**  
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous :

**QUALICONSULT IMMOBILIER**  
Velzy Plus – Bâtiment E  
Rue du Petit Clamart  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127.106.241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- Etat de l'installation électrique intérieure,
- Millièmes/l'antièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- Recherche de plomb dans l'eau,
- Recherche de plomb avant travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Clichy, le 27 décembre 2016

**MMA IARD SA**  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

AMM 955 11 0216 - Imp 5886 ur Mans

**MMA IARD Assurances Mutuelles**  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
9025 Le Mans 775 692 126  
Siège social : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans, Cedex 9

**MMA IARD**  
Société anonyme, au capital de 537 052 308 euros  
RCS Le Mans 440 048 882

**MMA Vie Assurances Mutuelles**  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
RCS Le Mans 440 048 882

**MMA Vie**  
Société anonyme, au capital de 140 627 900 euros  
RCS Le Mans 440 048 174

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION**

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



## CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2313

Version03

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

**Monsieur Pascal BERLAIMONT**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

*Amiante*

**Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**  
Date d'effet : 25/04/2014, date d'expiration : 24/04/2019

*DPE*

**Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel**  
Date d'effet : 26/02/2014, date d'expiration : 25/02/2019

*Plomb*

**Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb**  
Date d'effet : 27/05/2013, date d'expiration : 26/05/2018

*Termites*

**Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**  
Date d'effet : 25/04/2014, date d'expiration : 24/04/2019

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 19/05/2014



Certification de personnes  
Diagnostic  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA Bât G  
Rue de la Terre Victoria  
35760 Saint Grégoire

CPE DI FR 11 rev 02

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.



ACCREDITATION  
N° 4-49-21  
PORTÉE D'AMBIANCE  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

# RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX CONTENANT DES HAP AVANT REALISATION DE TRAVAUX *Hydrocarbures aromatiques polycycliques*

Articles R541-8 du code de l'environnement  
Articles R541-9 du code de l'environnement  
Articles R541-10 du code de l'environnement

Rapport N° 415950 établi le 23/08/2017

**Chemin des Aires, Avenue de la Libération et Rue des Canniers  
30390 ARAMON**



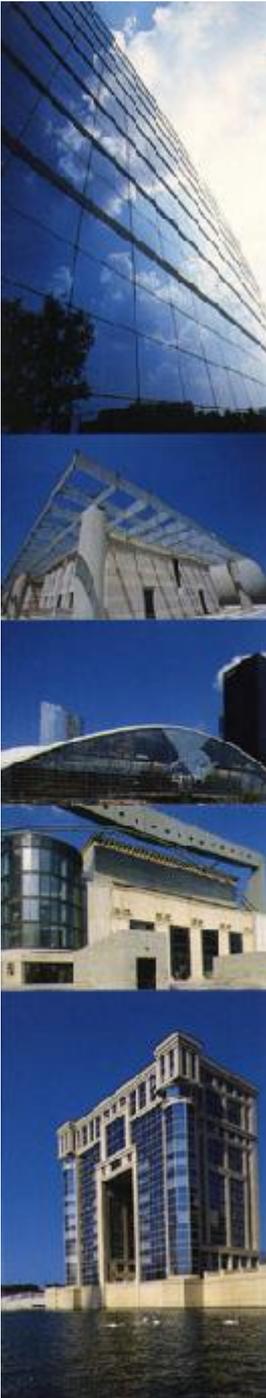
Donneur d'ordre :  
**MAIRIE D'ARAMON - Place Pierre Ramel  
BP 54 - 30390 ARAMON**

**Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage :** Aucun accompagnateur

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :

**FLASHLAB - 1 Chemin de Saulxier - 91160 LONGJUMEAU - Numéro  
d'accréditation COFRAC : 1-5952**

**Opérateur de repérage :** Pascal BERLAIMONT





QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
*(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)*

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## SOMMAIRE

I. CONCLUSIONS .....	3
II. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : .....	4
III. OBSERVATIONS : .....	4
IV. PREAMBULE.....	5
V. BUT DE LA MISSION.....	5
VI. TEXTES REGLEMENTAIRES .....	5
VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	6
1 Obligations du donneur d'ordre .....	6
2 Phase de repérage .....	6
3 Phase prélèvement et analyse d'échantillons .....	6
VIII. SECTEUR(S) / ZONE(S) / VOIE(S) VISITES ET NON VISITES.....	7
1. Liste des secteurs / zone / voie visités et non visités .....	7
2. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse .....	7
IX. ANNEXES .....	8
<b>ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION</b>	
<b>ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS</b>	
<b>ANNEXE 3 - PHOTOS</b>	
<b>ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE</b>	
<b>ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE</b>	



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## I. CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux susceptibles de contenir des HAP : après analyse, ils ne contiennent pas de HAP :**

MATERIAU	LOCALISATION DU MATERIAU	DESCRIPTION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Enrobé P1	Rue des Canniers	/	/
Enrobé P2	Rue des Canniers	/	/
Enrobé P3	Avenue de la libération	/	/
Enrobé P5	Chemin des Aires	/	/
Enrobé P6	Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	/	/



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## II. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
<b>Plans ou croquis</b>		
Oui		<b>ANNEXE 2</b>
<b>Autres documents relatifs à la construction</b>		
Non		/
<b>Documents relatifs aux travaux projetés</b>		
Non		/
<b>Rapports de repérage antérieurs</b>		
Non		/

## III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le(s) voie(s) étaient coupées à la circulation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient en services	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/

Propriétaire :  
MAIRIE D'ARAMON  
Place Pierre Ramel  
BP 54 - 30390 ARAMON

Organisme ayant réalisé la mission :

**QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de NIMES -**

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2017

Opérateur de repérage : **Pascal BERLAIMONT**

Date de réalisation de la mission : le 09/08/2017



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

#### IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi en complément du repérage amiante réf : **370282** réalisé le **03/04/2017**

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux contenant des HAP des enrobés routiers dans le cadre **des travaux portant sur les chaussées sis :**

**Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers  
30390 ARAMON**

#### V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux susceptibles de contenir des HAP.

**Description des travaux :**

**Réfection des enrobés: rue des Canniers, Avenue de la libération et Chemin des aires;**

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les enrobés affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

#### VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) constituent une famille de molécules chimiques caractérisée par un enchainement de cycles aromatiques condensés (annexe B). Ils appartiennent à la famille des Polluants Organiques Persistants (POP), avec une faible biodégradabilité, une bioaccumulation et des effets toxiques pour de très faibles doses.

Certains HAP sont reconnus pour avoir des effets nocifs sur la santé : problèmes immunologiques, hématologiques voire cancérigènes. Selon le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), le Benzo(a)pyrène est classé probablement cancérigène pour l'homme. Il est utilisé comme membre traceur du risque lié à l'exposition aux HAP dans l'air ambiant.

**Articles R541-8 R541-9 et R541-10 du code de l'environnement**

Au sens du présent titre, on entend par :

**Déchet dangereux :** tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I au présent article. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets de l'annexe II au présent article.

**Déchet inerte :** tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

Voici quelques seuils réglementaires actuellement en vigueur :

**Somme des 16 contrôles de concentrations de molécules chimiques HAP**

Mise en décharge : déchets inertes < 50 mg/kg

Déchets dangereux : > 1000 mg/kg

Valorisation possible en technique routière : entre 50 et 1000 mg/kg

Seuil intermédiaire en cours d'étude 500 mg/kg pour valorisation



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

### 1 Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de type « Travaux de Réfection des chaussées », le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER une **localisation projetés des voix impactés par les travaux** que nous annexons à ce présent rapport. Si ce document venait à être manquant, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

Le donneur d'ordre à la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les **moyens d'accès** pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage.

Dans les trois cas précités, si des investigations complémentaires venaient à être nécessaires, le donneur d'ordre devra re-missionner QUALICONSULT IMMOBILIER ou un autre organisme.

### 2 Phase de repérage

La phase de repérage peut comporter deux étapes :

- La première étape portant sur les matériaux accessibles par un accès direct ou ne nécessitant que des démontages ou interventions simples n'entraînant pas de détérioration. En cas de présence de matériaux susceptibles de contenir des HAP et si un doute persiste sur la nature du matériau ou du produit, un ou des prélèvements représentatifs ont été réalisés.

- La seconde étape est mise en place en cas d'inaccessibilité ou d'obligation de sondages destructifs, les endroits précis où ils devront être réalisés par une entreprise désignée par le propriétaire sont indiqués dans la suite du rapport. Après que le client ait informé QUALICONSULT IMMOBILIER de la réalisation de ces sondages, il sera réalisé une ou plusieurs visites complémentaires, des prélèvements d'échantillons éventuels et l'émission d'un rapport complémentaire.

### 3 Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Le balisage obligatoire et adapté à la zone d'intervention.

Les prélèvements seront effectués soit à l'aide d'une carotteuse, soit d'un marteau piqueur, les opérations de découpe se faisant à l'eau.

Les prélèvements d'enrobés seront rincés à l'eau avant d'être emballées dans un sac fermé hermétiquement.

Le nombre et l'emplacement des prélèvements doivent faire l'objet d'une décision commune entre donneur d'ordre et QUALICONSULT IMMOBILIER.

**Il est rappelé que tous les prélèvements font d'abord l'objet d'une analyse amiante, si le résultat est négatif la recherche d'H.A.P pourra être réalisée sinon le prélèvement sera indiqué comme amiante.**



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## VIII. SECTEUR(S) / ZONE(S) / VOIE(S) VISITES ET NON VISITES

### 1. Liste des secteurs / zone / voie visités et non visités

Localisation / Quartier	Voie / Avenue / Boulevard / Rue	Zones non accessibles	Remarques
Aramon	Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers	/	/

### 2. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse

#### a. Présence de HAP avérée supérieur à 50mg/kg après analyse en laboratoire :

Néant

#### b. Matériaux ne contenant pas de HAP après analyse :

Voie ou zone homogène	Composant partie du composant	N° échantillon
Rue des Canniers	Revêtement routier Enrobé	P1
Rue des Canniers	Revêtement routier Enrobé	P2
Avenue de la Libération	Revêtement routier Enrobé	P3
Chemin des Aires	Revêtement routier Enrobé	P5
Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	Revêtement routier Enrobé	P6

#### c. Prélèvements effectués lors d'interventions antérieures :

Néant



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
*(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)*

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **IX. ANNEXES**

### **ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

 <b>QUALICONSULT</b> <b>IMMOBILIER</b>	<b>Repérage des matériaux contenant des HAP</b> <i>(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)</i> <b>Avant réalisation de travaux</b>	N° : 415950 Date : 23/08/2017
Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : <b>Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON</b>		

N° échantillon	Intitulé de la voie	Partie du composant	Valeurs des 16 HAP (mg /kg) *	Déchets inertes HAP < 50 mg/kg	Présence de HAP	
					Entre 50 et 1000 mg /kg (valorisation)	> 1000 mg /kg (déchets dangereux)
P1	Rue des Canniers	Revêtement routier Enrobé	<16	OUI	Non	Non
P2	Rue des Canniers	Revêtement routier Enrobé	<16	OUI	Non	Non
P3	Avenue de la Libération	Revêtement routier Enrobé	<16	OUI	Non	Non
P5	Chemin des Aires	Revêtement routier Enrobé	<16	OUI	Non	Non
P6	Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération	Revêtement routier Enrobé	<16	OUI	Non	Non



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
*(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)*

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

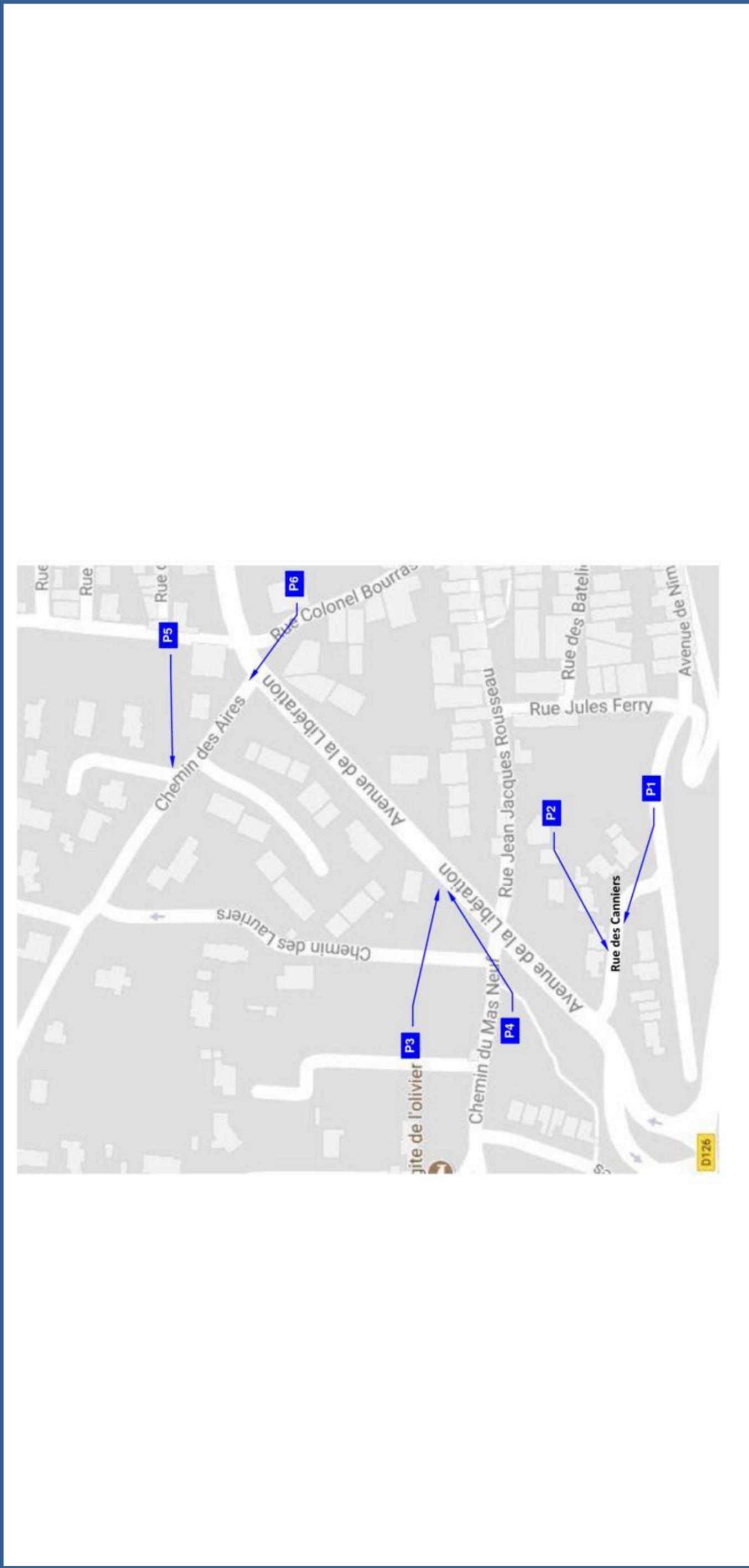
Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

	<p align="center"><b>Repérage des matériaux contenant des HAP</b> (Hydrocarbures aromatiques polycycliques) Avant réalisation de travaux</p>	<p align="center">N° : 415950 Date : 23/08/2017</p>
Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : <b>Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON</b>		

<b>LEGENDE</b>	
	<b>Px : Prélèvement contenant des HAP</b> 
	<b>Px : Prélèvement ne contenant pas de HAP</b>

	N° 415950 Création : 23/08/2017 Révision : / Indice: /
	Annexe 2 - Page 1/1 Auteur du croquis de repérage : Pascal BERLAIMONT Source du fond de plan d'origine Google Map





QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
*(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)*

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## ANNEXE 3 - PHOTOS



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

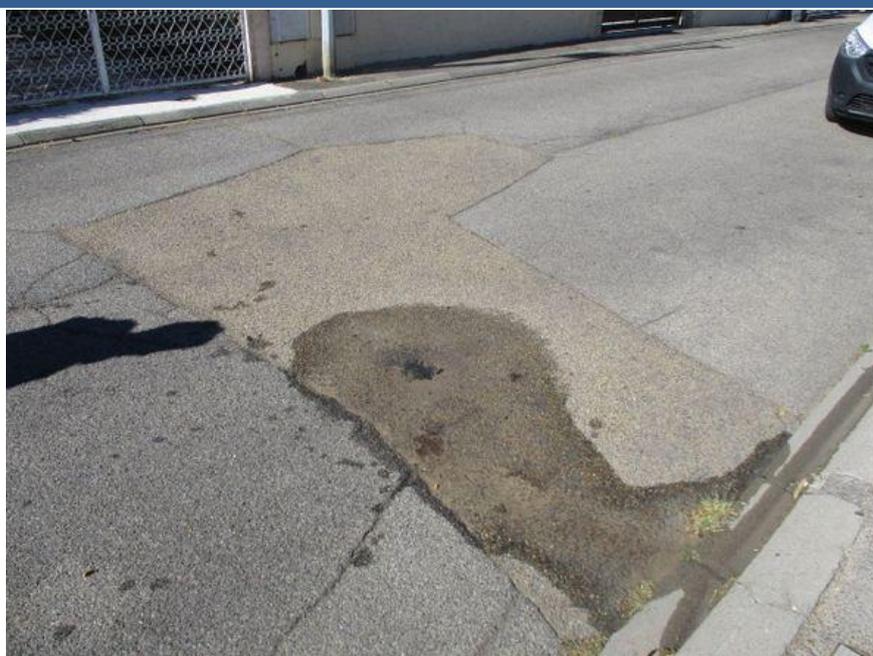
**PRELEVEMENT : P1**

Pièce ou Local	Rue des Canniers
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Enrobé
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P2**

Pièce ou Local	Rue des Canniers
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Enrobé (Reprise)
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/





QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

**PRELEVEMENT : P3**

Pièce ou Local	Avenue de la libération
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Enrobé

Présence d'amiante	<b>Non</b>
--------------------	------------

Plan N°	/
---------	---



**PRELEVEMENT : P5**

Pièce ou Local	Chemin des Aires
Composant de la construction	Revêtement routier
Partie du composant	Enrobé

Présence d'amiante	<b>Non</b>
--------------------	------------

Plan N°	/
---------	---





QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Secteur / Zone / Voie concernés par les travaux : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

**PRELEVEMENT : P6**

<b>Pièce ou Local</b>	Carrefour Chemin des Aires/Avenue de la Libération
<b>Composant de la construction</b>	Revêtement routier
<b>Partie du composant</b>	Enrobé
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/





QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
*(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)*

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE**



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



Site de Longjumeau  
1 chemin de Saulxier  
Parc d'activités Nativelle  
91160 LONGJUMEAU  
serviceclient@flashlab.fr

Qualiconsult Immobilier  
Pascal BERLAIMONT  
494 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES

## HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ENROBES

N° dossier FLASHLAB : 17ENV001367

Date de réception de l'échantillon : 11/08/17

Rapport édité le : 22/08/2017

Date d'acceptation : 21/08/2017

N° échantillon FLASHLAB : 001

### DONNEES CLIENT

Référence dossier client : 415950

Date de prélèvement : 09/08/2017

Référence prélèvement : P1

Localisation : Rue des cannetiers

Nature du prélèvement : enrobé

### DONNEES ANALYTIQUES

Date de début d'analyse : 21/08/17

Date de fin d'analyse : 22/08/2017

Référence de la méthode : NF EN 15527

Masse de l'échantillon (g) : 14,7

Extraction par sonication puis dosage par chromatographie gazeuse/spectrométrie de masse

### RESULTATS

Hydrocarbure aromatique polycyclique	Résultat (en mg/kg)
Naphtalene	<1,0
Acenaphtylene	<1,0
Acenaphtene	<1,0
Fluorene	<1,0
Phenanthene	<1,0
Anthracene	<1,0
Fluoranthene	<1,0
Pyrene	<1,0
Benzo(a)anthracene	<1,0
Chrysene	<1,0
Benzo(b)fluoranthene	<1,0
Benzo(k)fluoranthene	<1,0
Benzo(a)pyrene	<1,0
Indeno(1,2,3-CD)pyrene	<1,0
Dibenz(a,h)anthracene	<1,0
Benzo(g,h,i)perylene	<1,0
<b>Somme des 16 HAP</b>	<b>&lt;16,0</b>

Observation(s) :

Cédric MAZOYER  
Directeur Technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



Site de Longjumeau  
1 chemin de Saulxier  
Parc d'activités Nativelle  
91160 LONGJUMEAU  
serviceclient@flashlab.fr

Qualiconsult Immobilier  
Pascal BERLAIMONT  
494 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES

## HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ENROBES

N° dossier FLASHLAB : 17ENV001367

Date de réception de l'échantillon : 11/08/17

Rapport édité le : 22/08/2017

Date d'acceptation : 21/08/2017

N° échantillon FLASHLAB : 002

### DONNEES CLIENT

Référence dossier client : 415950

Date de prélèvement : 09/08/2017

Référence prélèvement : P2

Localisation : Rue des cannetiers

Nature du prélèvement : enrobé

### DONNEES ANALYTIQUES

Date de début d'analyse : 21/08/17

Date de fin d'analyse : 22/08/2017

Référence de la méthode : NF EN 15527

Masse de l'échantillon (g) : 11,1

Extraction par sonification puis dosage par chromatographie gazeuse/spectrométrie de masse

### RESULTATS

Hydrocarbure aromatique polycyclique	Résultat (en mg/kg)
Naphtalene	<1,0
Acenaphthylene	<1,0
Acenaphthene	<1,0
Fluorene	<1,0
Phenanthrene	<1,0
Anthracene	<1,0
Fluoranthene	<1,0
Pyrene	<1,0
Benzo(a)anthracene	<1,0
Chrysene	<1,0
Benzo(b)fluoranthene	<1,0
Benzo(k)fluoranthene	<1,0
Benzo(a)pyrene	<1,0
Indeno(1,2,3-CD)pyrene	<1,0
Dibenz(a,h)anthracene	<1,0
Benzo(g,h,i)perylene	<1,0
<b>Somme des 16 HAP</b>	<b>&lt;16,0</b>

Observation(s) :

Cédric MAZOYER  
Directeur Technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



Site de Longjumeau  
1 chemin de Saulxier  
Parc d'activités Nativelle  
91160 LONGJUMEAU  
serviceclient@flashlab.fr

Qualiconsult Immobilier  
Pascal BERLAIMONT  
494 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES

## HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ENROBES

N° dossier FLASHLAB : 17ENV001367

Date de réception de l'échantillon : 11/08/17

Rapport édité le : 22/08/2017

Date d'acceptation : 21/08/2017

N° échantillon FLASHLAB : 003

### DONNEES CLIENT

Référence dossier client : 415950

Date de prélèvement : 09/08/2017

Référence prélèvement : P3

Localisation : avenue de la libération

Nature du prélèvement : enrobé

### DONNEES ANALYTIQUES

Date de début d'analyse : 21/08/17

Date de fin d'analyse : 22/08/2017

Référence de la méthode : NF EN 15527

Masse de l'échantillon (g) : 14,7

Extraction par sonification puis dosage par chromatographie gazeuse/spectrométrie de masse

### RESULTATS

Hydrocarbure aromatique polycyclique	Résultat (en mg/kg)
Naphtalene	<1,0
Acenaphthylene	<1,0
Acenaphthene	<1,0
Fluorene	<1,0
Phenanthrene	<1,0
Anthracene	<1,0
Fluoranthene	<1,0
Pyrene	<1,0
Benzo(a)anthracene	<1,0
Chrysene	<1,0
Benzo(b)fluoranthene	<1,0
Benzo(k)fluoranthene	<1,0
Benzo(a)pyrene	<1,0
Indeno(1,2,3-CD)pyrene	<1,0
Dibenz(a,h)anthracene	<1,0
Benzo(g,h,i)perylene	<1,0
<b>Somme des 16 HAP</b>	<b>&lt;16,0</b>

Observation(s) :

Cédric MAZOYER  
Directeur Technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur

494 rue Maurice Schumann 30000 NIMES - Tel./Fax. : 0467138073



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



Site de Longjumeau  
1 chemin de Saulxier  
Parc d'activités Nativelle  
91160 LONGJUMEAU  
serviceclient@flashlab.fr

Qualiconsult Immobilier  
Pascal BERLAIMONT  
494 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES

**HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ENROBES**

N° dossier FLASHLAB : 17ENV001367

Date de réception de l'échantillon : 11/08/17

Rapport édité le : 22/08/2017

Date d'acceptation : 21/08/2017

N° échantillon FLASHLAB : 004

**DONNEES CLIENT**

Référence dossier client : 415950

Date de prélèvement : 09/08/2017

Référence prélèvement : P5

Localisation : chemin des aires

Nature du prélèvement : enrobé

**DONNEES ANALYTIQUES**

Date de début d'analyse : 21/08/17

Date de fin d'analyse : 22/08/2017

Référence de la méthode : NF EN 15527

Masse de l'échantillon (g) : 13,4

Extraction par sonification puis dosage par chromatographie gazeuse/spectrométrie de masse

**RESULTATS**

Hydrocarbure aromatique polycyclique	Résultat (en mg/kg)
Naphtalene	<1,0
Acenaphthylene	<1,0
Acenaphthene	<1,0
Fluorene	<1,0
Phenanthrene	<1,0
Anthracene	<1,0
Fluoranthene	<1,0
Pyrene	<1,0
Benzo(a)anthracene	<1,0
Chrysene	<1,0
Benzo(b)fluoranthene	<1,0
Benzo(k)fluoranthene	<1,0
Benzo(a)pyrene	<1,0
Indeno(1,2,3-CD)pyrene	<1,0
Dibenz(a,h)anthracene	<1,0
Benzo(g,h,i)perylene	<1,0
<b>Somme des 16 HAP</b>	<b>&lt;16,0</b>

**Observation(s) :**

Cédric MAZOYER  
Directeur Technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



Site de Longjumeau  
1 chemin de Saulxier  
Parc d'activités Nativelle  
91160 LONGJUMEAU  
serviceclient@flashlab.fr

Qualiconsult Immobilier  
Pascal BERLAIMONT  
494 rue Maurice Schumann  
30000 NIMES

**HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ENROBES**

N° dossier FLASHLAB : 17ENV001367

Date de réception de l'échantillon : 11/08/17

Rapport édité le : 22/08/2017

Date d'acceptation : 21/08/2017

N° échantillon FLASHLAB : 005

**DONNEES CLIENT**

Référence dossier client : 415950

Date de prélèvement : 09/08/2017

Référence prélèvement : P6

Localisation : carrefour chemin des aires / avenue de la libération

Nature du prélèvement : enrobé

**DONNEES ANALYTIQUES**

Date de début d'analyse : 21/08/17

Date de fin d'analyse : 22/08/2017

Référence de la méthode : NF EN 15527

Masse de l'échantillon (g) : 15,2

Extraction par sonification puis dosage par chromatographie gazeuse/spectrométrie de masse

**RESULTATS**

Hydrocarbure aromatique polycyclique	Résultat (en mg/kg)
Naphtalene	<1,0
Acenaphthylene	<1,0
Acenaphthene	<1,0
Fluorene	<1,0
Phenanthene	<1,0
Anthracene	<1,0
Fluoranthene	<1,0
Pyrene	<1,0
Benzo(a)anthracene	<1,0
Chrysene	<1,0
Benzo(b)fluoranthene	<1,0
Benzo(k)fluoranthene	<1,0
Benzo(a)pyrene	<1,0
Indeno(1,2,3-CD)pyrene	<1,0
Dibenz(a,h)anthracene	<1,0
Benzo(g,h,i)perylene	<1,0
<b>Somme des 16 HAP</b>	<b>&lt;16,0</b>

**Observation(s) :**

Cédric MAZOYER  
Directeur Technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
*(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)*

**Avant réalisation de travaux**

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**

## **ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE**



QUALICONSULT  
IMMOBILIER

**Repérage des matériaux contenant des HAP**  
(Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Avant réalisation de travaux

N° : 415950  
Date : 23/08/2017

Immeuble bâti concerné : **Chemin des Aires, Avenue de la Libération et rue des Canniers - 30390 ARAMON**



**ATTESTATION D'ASSURANCE**

ASSQCH

**MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD**  
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous :

**QUALICONSULT IMMOBILIER**  
Velzy Plus – Bâtiment E  
Rue du Petit Clamart  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127.106.241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- o Diagnostic amiante avant travaux ou démolition,
- o Diagnostics amiante avant-vente,
- o Dossier technique amiante,
- o Diagnostic gaz,
- o Diagnostic termites,
- o Exposition au plomb (CREP),
- o Risques naturels et technologiques,
- o Diagnostic de performance énergétique,
- o Diagnostic légionellose,
- o Diagnostic radon,
- o Etat des lieux,
- o Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- o Contrôle périodique amiante,
- o Etat parasitaire,
- o Loi Carrez,
- o Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- o Etat de l'installation électrique intérieure,
- o Millièmes/Tantièmes,
- o Diagnostic technique SRU,
- o Recherche de plomb dans l'eau,
- o Recherche de plomb avant travaux,
- o Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- o Assainissement autonome et privatif,
- o Diagnostic conformité piscine,
- o Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- o Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique

Les sommes assurées :

- o RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- o RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Clichy, le 27 décembre 2016

**MMA IARD SA**  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège Social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles - Imp. MMA Le Mans

**MMA IARD Assurances Mutuelles**

Société d'assurances mutuelles à cotisations fixes  
RCS Le Mans 775 652 128  
Siège social : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

**MMA IARD**

Société anonyme, au capital de 537 062 308 euros  
RCS Le Mans 440 048 882

**MMA Vie Assurances Mutuelles**

Société d'assurances mutuelles à cotisations fixes  
RCS Le Mans 770 652 128

**MMA Vie**

Société anonyme, au capital de 142 622 900 euros  
RCS Le Mans 440 042 112